

Commission des Coupes de l'Amiénois

Réunion du 22 mai 2019

Présents : MM. Fouré, Polet, Tetart

Homologation

La commission homologue les résultats depuis la dernière réunion n'ayant pas donné lieu à réclamation.

- **Rencontre U18 du 7 mai entre Ailly sur Somme U18 et Amiens RC U16 :**

Réserve d'Ailly sur Somme sur la participation de joueurs d'Amiens RC qui ne seraient pas U16. Après vérification, il s'avère que tous les joueurs d'Amiens RC sont bien de la catégorie U16 et avaient le droit de participer à la rencontre.

La commission homologue le résultat acquis sur le terrain, à savoir, Amiens RC U16 bat Ailly sur Somme U18 sur le score de 4 buts à 2.

Droits mis au débit du club d'Ailly sur Somme (30€)

- **Rencontre D7 du 1^{er} mai entre Ailly sur Noye 2 et Rivery 2 :**

Réserve d'Ailly sur Noye 2 sur la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs de Rivery 2 susceptibles d'avoir participé au dernier match de l'équipe supérieure qui ne joue pas le jour même ou le lendemain.

Recevable sur la forme, sur le fond, elle ne peut étudier car ce 1^{er} mai Rivery 1 rencontrait Amiens Olympique 3 en match en retard.

La commission dit régulière la participation des joueurs de Rivery 2 et entérine le score acquis sur le terrain, à savoir, Rivery 2 bat Ailly sur Noye 2 sur le score de 3 à 2.

Droits mis au débit du club d'Ailly sur Noye (30€)

Programmation des finales seniors :

- D5 : Méricourt 1 – Vers sur Selle 1
- D6 : Boves 1 – Saveuse 1
- D7 : Rivery 2 – Molliens Olympique 1

Programmation des ½ finales U15 :

- Camon 2 – Ailly sur Somme 1
- Talmas/Fienvillers – Amiens RC

Programmation des ½ finales U18 :

- Ailly sur Somme U16 – Amiens RC U16
- Flesselles 1 – Poix BC 1

Du fait de l'Assemblée Générale des Arbitres prévue le samedi 8 juin (date prévue depuis bien longtemps), toutes les rencontres sont programmées le lundi 10 juin à 16 h 30.

Du fait, de l'utilisation des terrains du RC Amiens les 9 et 10 juin pour les finales de Coupe de la Ligue des Hauts de France, les 2 rencontres prévues au RC Amiens sont purement et simplement déplacées chez l'adversaire, en l'occurrence, à Talmas/Fienvillers et à Ailly sur Somme.

Pour les 4 ½ finales (U15 et U18), il y aura 3 arbitres officiels (à la charge des 2 clubs)

Les 5 finales sont programmées le dimanche 23 juin voire le samedi 22 juin sur un lieu restant à déterminer.

RAPPEL : Il sera appliqué, lors de ces finales, pour les équipes réserves, l'article 3 alinéa 2 C du règlement des COUPES DE L'AMIENOIS JEUNES ET SENIORS

Prochaine réunion : sur convocation

Le Président de la Commission : P. FOURE

Le Secrétaire de séance : J. POLET